

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

.....

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Conformément à l'article 145.6 de la Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme, la demande de dérogation mineure suivante a été déposée:

Construction J.P. Pouliot inc., 106, rue des Colibris, lot no 3 986 194

Dans le but de régulariser une construction, le propriétaire demande de lui accorder une dérogation mineure relativement à la **superficie** qui n'a pas été respectée conformément au règlement de zonage.

Le conseil municipal de Saint-Isidore se prononcera sur ce sujet lors de la séance régulière du lundi, 1er décembre 2008, à 20 h 00, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce quatorzième (14e) jour de novembre deux mille huit (2008).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le quatorzième (14e) jour de novembre 2008, à chacun des endroits habituels.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce quatorzième (14e) jour de novembre deux mille huit (2008).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière